

PROCES-VERBAL de la séance du 28 octobre 2019

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il excuse deux municipaux, Monsieur Eric Rondot, pour raison médicale, ainsi que Monsieur Marc Genton. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale et de Monsieur Luc Maurer, vice-président du conseil d'administration du Centre Aquatique Région Morges SA.

1. Appel

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 55 membres sont présents sur 94 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre. Ensuite, il y a un instant de silence en mémoire pour Madame Odile Dumaz qui nous a quitté.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que normalement sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est accepté à une très forte majorité, 2 abstentions.

4. Assermentation

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de deux personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prie les intéressés de venir devant l'assemblée. Puis il demande à toute l'assemblée de se lever pour la prestation de serment. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Thibaud LIVET
Monsieur	Corentin RONDOT

Monsieur Vincent Chabloz leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

5. Présentation du Centre Aquatique de la Région Morges (CARM)

Monsieur le Syndic annonce que les conseillers recevront un préavis municipal pour la séance du 2 décembre 2019 concernant l'adhésion au Centre Aquatique de la Région Morges. Il donne la parole à Monsieur Luc Maurer, vice-président du Conseil d'administration, qui présente le projet pendant 30 minutes.

Monsieur Luc Maurer explique que c'est un mandat politique qui date de plus de dix ans pour définir les grandes lignes :

- 1) Avoir une dimension régionale
- 2) Avoir plusieurs publiques
- 3) Devoir devenir une plus-value
- 4) Être un projet partenariat

Ensuite, il présente les plans et dessins du projet à l'aide du projecteur ainsi qu'un film 3-D. Ce projet compte 30 communes et son coût monte à CHF 65 millions. L'investissement du départ serait CHF 15 millions pour la ville de Morges et CHF 15 millions pour les communes partenaires plus 35 millions pour le partenaire privé. Les frais seraient fixes pour 30 ans. Les fonds de rénovations seraient totalement à la charge de la ville de Morges. La construction du Centre Aquatique de la Région Morges est important pour une dynamique régionale et compte sur une solidarité régionale.

Pour Lully, il estime que le coût unique du départ du projet sera CHF 321,712.-, (CHF 14.- par habitant) et ensuite CHF 4'143.- par année (CHF 5.2.- par habitant). Actuellement, Lully paie CHF 2.55 annuellement par habitant pour l'usage de la piscine et la patinoire de Morges.

Monsieur Luc Maurer ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Philippe Steiner demande s'il y aura d'autres sponsors que la banque Crédit Suisse ?

Monsieur Luc Maurer répond que non car les montants seraient trop faibles et que cela serait compliqué.

Madame Anne-Lise Wings demande si la surface du petit bassin extérieur est diminuée ?

Monsieur Luc Maurer dit que le bassin serait remplacé par un bassin multifonction et que cet *Aquasplash* répond aux besoins.

Madame Corinne Lori demande pourquoi ne pas faire un projet plus simple et moins coûteux ? Elle trouve qu'une sortie à la piscine avec le prix du parking serait trop chère. Elle demande aussi pourquoi engager des partenaires français ?

Monsieur Luc Maurer répond que ces partenaires français exploitent de multitudes de centre aquatiques et ceux-ci ont l'expérience dans le domaine. Très peu de partenaires suisses ont voulu entrer en matière. Monsieur Maurer voit qu'il y a une demande de la population pour un centre qui offre plus de prestations qu'une piscine.

Quant au prix, Monsieur Luc Maurer dit que c'est comparable au prix du marché avec une entrée à CHF 11.-.

Madame Corinne Lori demande ce qui se passerait s'il y a la moitié des entrées prévues ?

Monsieur Luc Maurer montre une étude comparant la région de Morges avec la région de Locarno où se trouve le parc aquatique du *Lido Locarno*. La région de Morges a une population plus dense. En plus, les transports publics pourraient amener d'avantage de personnes au Centre Aquatique de la Région Morges.

Monsieur Olivier Virnot trouve qu'il y a tellement d'offres dans la région de Morges qu'il doute qu'un tel projet s'en sort financièrement.

Monsieur Luc Maurer dénombre les aqua parcs dans notre région pour démontrer qu'il n'y a pas trop : Genève, Berne, Le Bouveret, Basel et Renens.

Monsieur Olivier Virnot dit que cela changerait le profile de la clientèle.

Monsieur Luc Maurer répond qu'il y aurait des rabais pour les Communes membres. La piscine de Morges à son état actuelle aura besoin de coûteuses rénovations qui risquerait d'entraîner une augmentation de prix d'entrée.

Monsieur Jean-François Rubin demande si le bâtiment serait chauffé et si l'on connaîtra la décision de Morges avant le 2 décembre, date de la prochaine séance du Conseil général de Lully ?

Monsieur Luc Maurer répond que le bâtiment sera chauffé avec des tubes aqua-thermiques et des panneaux solaires. En ce qui concerne la décision de Morges, si Morges vote non, le projet tombe. En votant oui le 2 décembre, cela pourrait donner une impulsion à Morges.

Madame Anne-Lise Wings relève que la décision des autres villages fait souci.

Monsieur Luc Maurer répond que si l'on ne réunit pas l'argent, le projet ne se fait pas.

Monsieur Luc Maurer dit qu'il y a 30 ans, on posait des questions sur la construction d'un théâtre à Beausobre. Actuellement, celui-ci apporte quelque chose de plus à la région et ce sera pareil pour le Centre Aquatique de la Région de Morges.

Monsieur Philippe Steiner demande si la Commune pourrait se retirer après avoir accepté le projet ?

Monsieur Luc Maurer répond que l'engagement est pour 30 ans au minimum.

Monsieur Luc Maurer demande au Conseil général de Lully d'être courageux lors du vote.

6. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe les conseillers que le bureau étudie la possibilité d'envoyer les convocations ainsi que les documents annexes sous forme électronique aux conseillers. Il fait circuler une feuille pour que chacun indique si oui ou non il désire être convoqué sous forme électronique.

7. Communications de la Municipalité

Monsieur Mark Wings dit que la Commune de Lully a été approché par Villars-sous-Yens pour étudier une éventuelle fusion de plusieurs communes. La municipalité pense que le Conseil devrait s'exprimer pour ou contre une fusion de Lully avec d'autres communes, dans un vote indicatif, à méditer pour le prochain Conseil.

8. Préavis municipal No 05/2019 : Arrêté d'imposition 2020

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Corinne Lori cite Monsieur Cédric Jotterand du Journal de Morges qui dit que les communes qui ne descendent pas le taux d'imposition sont des dindons et que cela est un détournement de fonds. Elle dit que l'on est toujours à la hausse des impôts.

Monsieur Mark Wings répond que Monsieur Jérôme Livet a rappelé dans le rapport de la commission des finances que la situation est compliquée, « que toute décision de dépense engendrera soit une redéfinition de nos prestations soit une augmentation de l'impôt ».

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 05/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 28 octobre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 05/2019
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
- D'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Adopté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

9. Préavis municipal No 06/2019 : Adoption d'un nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Monsieur Philippe Hartmann.

La commission relève deux petites erreurs dans le Règlement qui n'ont pas d'impact sur le fond, mais qu'il convient de corriger :

1. En haut de la 2^{ème} page du nouveau règlement, il faut remplacer « règlement sur le plan d'extension et la police des constructions du 3 mars 1999 (RPEPC) par son titre actuel « règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions du 3 mars 1999 (RPGA) »
2. A la ligne 14 de la grille tarifaire, il faut remplacer « ... au refus de permis de construire » par « ...ou refus de permis de construire ».

La commission propose un amendement du règlement sous la forme d'un ajout dans la grille tarifaire. Soit :

La taxe est réduite de moitié dans les cas suivants :

1. Lors du remplacement total ou partiel d'un chauffage à énergie fossile (ex : gaz, mazout) ou électrique, par un chauffage à énergie renouvelable (ex : bois, pellets, pompe à chaleur).
2. Pour un bâtiment existant, lors de l'ajout d'un système de production d'énergie renouvelable (ex : solaire, éolien).

En conclusion, la commission propose de prendre les décisions suivantes :

1. d'adopter l'amendement concernant les énergies renouvelables,
2. d'adopter le nouveau « Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions », avec les deux modifications de forme proposées.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis amendé No 06/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 28 octobre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 06/2019
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter la proposition du nouveau règlement et tarif associé sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions ;
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef de Département concerné.

Le préavis amendé et corrigé est adopté à la majorité, 1 abstention.

10. Préavis municipal No 07/2019 : Demande de crédit d'investissement pour l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Monsieur Vincent Bolay.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Eric Abetel.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Philippe Isoz demande quelles seront les tâches pour l'employé communal ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que ce sera léger ; de sécuriser le cheminement.

Madame Annia Haselbach demande ce qui se passera avant et après ce court cheminement ?

Monsieur Mark Wings répond que le réservoir qui déverse 30 litre/minute va rester ainsi qu'un petit souterrain entre le réservoir et la conduite. Vers le rondpoint, il y aura une zone humide. C'est une geste écologique qui pourrait inciter d'autres communes à agir d'une manière similaire.

Monsieur Olivier Cretegnny demande s'il n'y a pas des eaux usées sous la route et qu'il faudrait bien regarder que l'on ne touche les eaux usées.

Monsieur Mark Wings remarque que la route sera éventuellement refaite car la conduite existante date d'environ 50 ans. Cela fait partie de l'étude.

Monsieur Olivier Cretegnny remarque que ce ne sera pas le même financement.

Monsieur Olivier Virnot demande quelle est la garantie de remboursement ? La capacité financière pourrait-elle changer ?

Monsieur Mark Wings répond que le 35% de la part de la Confédération et le 56% de la part de l'Etat de Vaud sont des chiffres définitifs.

Monsieur Mark Wings dit qu'il y a un délai pour répondre à cette offre et que la Commune de Lully ne voudrait pas laisser passer l'occasion.

Madame Corinne Lori demande si la commune pourrait appliquer d'autres points donnés par la Maison de la Rivière ?

Monsieur Mark Wings dit que le Canton paie et décide qui fait le travail. C'est l'étude qui va démontrer les éléments que l'on peut mettre en place.

Monsieur Jean-François Rubin dit qu'il y a beaucoup de projets à l'échelle du Canton et que c'est difficile d'avoir l'accord de tous. Ici, il y a une conjonction favorable. La Municipalité a convaincu le Canton d'accepter ce projet-là. C'est maintenant ou jamais. A moindre frais, c'est une belle possibilité d'avancer les choses. Le Canton a accepté. Nous n'avons pas besoin de transformer un terrain, c'est le Canton qui va le faire.

Monsieur Nicolas Gfeller demande pourquoi on fait la revitalisation à côté d'une route cantonale ? Pourquoi maintenant et pourquoi pas plus haut ?

Monsieur Mark Wings a répondu que la Municipalité a suivi la recommandation de Monsieur Varidel (DGE-EAU) qui représente le Canton.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis amendé No 07/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 28 octobre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 07/2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 68'438.- destiné à financer l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan.
- De financer ce montant par la trésorerie courante
- D'amortir les dépenses ci-dessus par un prélèvement au fonds de réserve, investissement futur.

Adopté à la majorité, 8 abstentions.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Eric Rondot pour son travail ainsi que les conseillers pour leur confiance.

11. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui voudrait le prendre.

Monsieur Benoît Petit remarque que le feu en bas du chemin du Sècheron est erratique. Est-ce que la Municipalité pourrait faire quelque chose ?

Monsieur Mark Wings dit qu'on peut le signaler au Canton ensemble avec la commune de Tolothenaz.

Monsieur Jérôme Livet dit que lors du déboisement sous le pont de l'autoroute en 2007 pour le phragmo-compostage au STEP, il y a une externalité négative qui persiste pour le quartier de Chantemerle. La Municipalité d'alors a promis de régler le problème de bruit. Ce problème a été adressé dans les séances du Conseil général de Lully le 25 juin 2012 et le 26 juin 2017 sans amélioration ni solution. Le problème persiste depuis 12 ans. Monsieur Livet voudrait savoir quand ce dossier sera pris en main, suivi et résolu ?

Monsieur Mark Wings répond que la municipalité a rencontré la responsable des routes cantonales dans le but de réduire le bruit. Il y a eu des améliorations du revêtement et discussion des murs antibruit.

Monsieur Wings demande à Monsieur Livet sa demande précise.

Monsieur Jérôme Livet précise que l'externalité négative a été créée par le défrichage des arbres pour le phragmo-compostage. Depuis 12 ans, on subit le bruit de l'autoroute. Il voudrait que la Municipalité trouve une solution pour corriger ces externalités négatives.

Monsieur Raphaël Coucet dit que l'on a déplacé les arbres sous l'autoroute et a reboisé devant le refuge.

Monsieur Vincent Chabloz demande à la Municipalité d'en prendre note.

Monsieur Jérôme Livet dit que cette nuisance supplémentaire doit être corrigée.

Madame Corinne Lori demande si on pourrait mettre une station de mobilité au centre du village.

Monsieur Michaël Tasev a déjà évoqué ce souhait lors de la séance du 11 juin 2018. Monsieur Eric Rondot a répondu le 1^{er} octobre 2018 que l'entreprise PubliBike allait retirer ses vélos du marché.

Monsieur Nicolas Gfeller voudrait savoir quand les travaux sont planifiés pour la rénovation de la cantine scolaire et pourrait-on la louer ?

Monsieur Raphaël Coucet répond qu'il y a eu des oppositions et qu'elle ne sera livrable qu'au début du 2020.

Monsieur Emile Tasev voudrait savoir où on en est quant à l'amélioration de la relation entre le bureau du Conseil, la greffe et la municipalité ?

Monsieur Vincent Chabloz répond que l'on a mis certaines choses au point et qu'il y a encore quelques détails à régler mais c'est en cours.

Madame Béatrice Maeder demande si les conseillers pourraient recevoir les rapports des commissions en avance pour les étudier avant les séances du Conseil général ?

Monsieur Vincent Chabloz répond que l'on pourrait étudier cette possibilité avec le courrier électronique.

Monsieur Mark Wings dit que l'on pourrait éventuellement les mettre sur le site de la commune avec un code spécial.

Madame Arlette Perret-Nissan demande si l'on pourrait les mettre à disposition une demi-heure avant la séance ?

Monsieur Vincent Chabloz répond que cela fera beaucoup de lecture en peu de temps.

Madame Sylviane Dupuis demande si l'on pourrait faire une démarche pour réduire d'une zone les bus Mobilis 703 et 726 ?

Monsieur Mark Wings répond que c'est de la compétence des MBC.

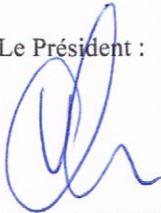
Monsieur Mark Wings montre le sac « Saturday Bus Fever», vendu à CHF 25.- qui permet de circuler librement les samedis dans les bus des zones Mobilis 30, 31, 32, 33.

Monsieur Olivier Pasche annonce que la Société de développement de Lully fait un brunch en partenariat avec l'association *Soli'Brunch* le 3 novembre en faveur du foyer Le Nid à Lully. Il annonce aussi les Fenêtres de l'Avent en décembre. Madame Anne-Lise Wings ajoute que le délai d'inscription est plus court car la population trouvera le calendrier dans *LullyInfo*.

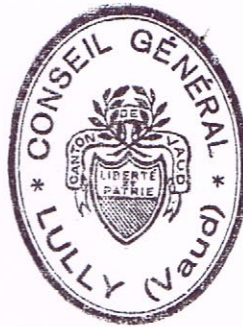
Monsieur Mark Wings annonce l'élection pour un nouveau municipal le 24 novembre 2019. Un seul candidat se présente: Monsieur Jean-François Rubin. Celui-ci se lève et se présente.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h50. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

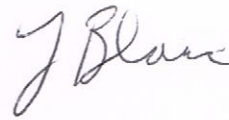
Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 24 novembre

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY



Viviane RONDOT

